

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi six janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GHEERAERT Philippe, Maire.

Présents : Messieurs GOSSET Jean-Yves, GHEERAERT Philippe, BROUAYE Alain, DAUSSE Mathieu, Mesdames JULIEN Jessyca, RUBILIANI Nadia, TASSART Christelle, DAUSSE Hélène, MARTIN Magalie, GONTARCZYK Ludivine.

Absent (e) s excusé (e)s : M. ANDRAUD Sylvain.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Jessyca.

Procuration : /

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2021 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

Adhésion de la commune de Villers Tournelle au SIAEP de Broyes-Délibération n°01/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIAEP de Broyes, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 02 novembre 2021, le Comité Syndical du SIAEP de Broyes a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Villers Tournelle au syndicat des eaux de Broyes, Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **Décide** :

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Villers Tournelle au syndicat des Eaux de Broyes au 1^{er} mai 2022
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Energie de l'Oise -Délibération n°02/2022

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

Questions Diverses :

- Panneaux entrées et sorties du village : Devant le constat d'un état dégradé des panneaux d'entrée et sortie du village (usure, saleté et présence de trous) il convient de chiffrer le coût de remplacement pour une prévision au budget 2022.
- Vitesse excessive au sein du village : Le conseil municipal examine les différentes actions possibles pour tenter de mettre un frein à la vitesse excessive de certains véhicules : panneaux de rappel 30km/h, installation de deux figurines aux abords du passage piéton, radar pédagogique, aménagement végétal...
- Ciné rural : le projet est dans l'attente de la visite de contrôle du SDIS.
- Cimetière : M. le Maire a signalé les malfaçons à l'entreprise Roussel qui s'est engagée à intervenir prochainement.
- Chemins : Il est convenu de commander deux camions de cailloux pour l'entretien des chemins (Bois de bain/Lamermont).
- L'élagage des chemins est à prévoir.
- Aménagement d'un espace récréatif sur la place du village : Le conseil municipal propose de chiffrer pour le budget 2022 des installations sportives telles que des cages de football, des paniers de baskets, un parcours trottinette, tables de pique-nique ...
- Il est signalé la présence de palettes route de Chepoix.
- La commission embellissement se réunira le samedi 08 janvier 2022 pour prévoir les dépenses à affecter au budget 2022.
- Il est signalé un point noir au niveau de l'éclairage publique route de Bacouël. M. le Maire s'engage à constater sur place la nécessité ou non de prévoir un lampadaire supplémentaire.
- Vandalisme : le jeudi 06/01 plusieurs personnes ont été aperçues errant dans le tour de ville et plusieurs boîtes aux lettres ont été dégradées par des jets de pétards.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 30